Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260610-DB_2026_05_01-DE

COMMUNE DE SAINT QUAY PO
Extrait du registre des délibérations du C

Date de la convocation : 29 mail 2026

Nombre de membres en exercice : 23

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à 18 heures 30, dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie sous la présidence de M. SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. MOBUCHON Alain, M. BARBEY-CHARIOU Erwan, Mme DEDENON Christine, M. d'HERBECOURT Henri, Mme Sophie LATHUILLIERE, Adjointes et Adjoints.

Etaient présents : M. TREBOUTA David, Mme BAZIN Elodie, Mme BODIN Yveline, Mme RENARD Nadine, M. LECLERE Gérard, M. DREUMONT Benjamin, M. HENIN Pierre, Mme STEVENON Christine.

Absents représentés :
Mme Karine HALNA donne pouvoir à Yveline BODIN
M. Jean-François VILLENEUVE donne pouvoir à Alain MOBUCHON
Mme Caroline SIMON donne pouvoir à Christine DEDENON
Mme Sophie VIAUD donne pouvoir à Thierry SIMELIERE
M. Victorien DARCEL donne pouvoir à Benjamin DREUMONT
Mme Armelle BRIAND donne pouvoir à Henri d'HERBECOURT
M. D'HERBECOURT Jean donne pouvoir à Elodie BAZIN
Mme Nathalie CAMUS donne pouvoir à Sophie LATHUILLIERE
M. Pascal SOUN donne pouvoir à Erwan BARBEY-CHARIOU

Présents : 14 **Représentés : 9** **Votants : 23**

M. BARBEY-CHARIOU Erwan a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Délibération n° 05/06/2026-01

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, le bureau a été constitué de M. SIMELIERE Thierry (Maire), Mme BODIN Yveline et M. LECLERE Gérard (les 2 conseillers les plus âgés parmi les présents), Mme BAZIN Elodie et Mme LATHUILLIERE Sophie (les 2 conseillères les plus jeunes parmi les présents).

Le Conseil a élu pour secrétaire M. BARBEY-CHARIOU Erwan.

- Vu les articles L.284, L.286, R. 132, R. 133, L. 287, L. 288, R. 144, R. 145, L. 291, R. 146, L. 292, L. 293 du Code Electoral relatifs à l'élection des Sénateurs,
- Vu le décret fixant la date à laquelle les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués et suppléants en vue de l'élection au Sénat qui doit avoir lieu le 27 septembre 2026 dans le département,
- Vu l'arrêté préfectoral du 20 mai 2026 convoquant à cet effet les Conseils Municipaux.

1er tour de scrutin :

Le Président a ensuite invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret à l'élection de 7 délégués et de 4 suppléants. La désignation s'effectue au scrutin de liste avec répartition proportionnelle à la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans une enveloppe fermée au Président son bulletin de vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne..... 23
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls..... 0

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés.....23
Majorité absolue..... 12

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212203251-20260610-DB_2026_05_01-DE

La liste François Sophie LATHUILLIERE a obtenu : 23 voix

Ont été proclamés élus :

1	LATHUILLIERE	Sophie	Délégués
2	MOBUCHON	Alain	
3	DEDENON	Christine	
4	BARBEY-CHARIOU	Erwan	
5	RENARD	Nadine	
6	TREBOUTA	David	
7	BODIN	Yveline	
8	SOUN	Pascal	Suppléants
9	SIMON	Caroline	
10	LECLERE	Gérard	
11	STEVENON	Christine	

Le Maire,
Thierry SIMELIERE

MAIRIE DE SAINT-QUAY-PORTRIEUX (CÔTES D'ARMOR)